

pas que qui que ce soit dans le Royaume, entretienne dans la Grande Bretagne des intelligences capables d'en troubler la tranquillité, & qu'Elle entrera avec le Roi de la Grande Bretagne dans tous les moyens convenables pour éloigner tout ombrage, & maintenir la bonne intelligence entre les deux Nations.

Que s'il est vrai, comme le Comte de Stair dit, que l'Angleterre étoit desarmée & tranquille sur la foi des Traitez; il n'est pas moins vrai que le Roi n'a jamais voulu profiter de cette disposition pour la troubler, ni que S. M. ait accordé aucun secours au Chevalier de St. George, l'on sçait au contraire que S. A. R. a empêché les armemens & les embarquemens suspects lors qu'elle en a été avertie. Rien ne prouve mieux que le Chevalier de St. George n'étoit pas secouru par la France, que l'état où il s'est trouvé en Ecosse, dévüé de toutes les choses nécessaires pour une pareille entreprise.

Un peu plus bas il est dit, que S. A. R. ne fera directement ni indirectement rien qui puisse détourner Mr. le Duc de Lorraine d'accorder aux instances du Roi de la G. B. ce qu'il voudra lui faire demander par rapport au séjour du Chevalier de St. George dans ses Etats; mais S. A. R. est persuadée que le Roi de la G. B. ne lui demandera pas de farie auprès d'un Prince, sur lequel le Roi n'a point d'autorité, des démarches qu'elle ne pouroit établir sur aucun fondement solide; & qui n'ajouteroient rien à l'effet des puissantes instances de S. M. B. Son A. R. espere que des réponses si précises

les